

## **Election présidentielle 2022, à propos des réponses à nos questions**

*Elles aussi* a adressé aux candidates et candidats la tribune « Pour un nouveau modèle républicain », complétée par une série de questions en rapport avec l'engagement du réseau pour une démocratie paritaire. Nous avons reçu quatre réponses publiées intégralement sur notre site. Nous en rendons compte succinctement ici.

Pour consulter la tribune et nos questions :

<https://www.ellesaussi.org/images/tribune+questions-.pdf>

### **Une réponse en forme de discours-type à l'adresse des électrices par Nathalie Arthaud.**

Celle-ci intervient surtout à propos du travail pour dénoncer l'exploitation des travailleurs et travailleuses par les entreprises. Elle critique ainsi comme un leurre l'«index de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes », introduit dans la loi en 2018, applicable actuellement aux entreprises d'au moins 50 salarié.e.s et destiné à rendre compte des inégalités salariales à travers un nombre de 1 à 100 agrégeant plusieurs écarts(rémunération, augmentation, promotion, retour de maternité) . Un instrument de mesure, à interroger comme tel, ne peut être responsable d'une politique. Elle fustige de la même façon comme une mascarade destinée à masquer les réalités de l'exploitation, les quotas mis en place par la loi Copé-Zimmermann dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises cotées ; en 2021 l'anniversaire des10ans de cette loi avait permis à la Délégation aux droits des femmes du Sénat d'en mesurer les bienfaits et les limites et de faire des recommandations.

Comme dans le champ politique, la mise en place de mesures visant la parité n'a pas pour but d'assurer l'égalité de femmes privilégiées avec les hommes de leur classe sociale, mais bien que ces femmes, en position de pouvoir et responsabilité, posent, via leur expérience et leurs compétences, la question de l'égalité dans l'entreprise et fassent avancer la cause de l'égalité professionnelle.

Elle conclut : « l'oppression de la femme prendra fin un jour, mais elle ne pourra être totale qu'avec la disparition de l'exploitation capitaliste ». Quant à nous, nous trouvons davantage matière à penser la complexité et la multiplicité des situations de discrimination des femmes dans les réflexions actuellement menées sur les formes de domination des systèmes patriarcal et capitaliste, en articulant dans l'analyse les trois registres : le genre, la classe sociale, l'origine ethnique.

### **Trois réponses attentives, au travers de l'horizon politique : celles de Nicolas Dupont-Aignan, Yannick Jadot, Anne Hidalgo. Des points de convergence.**

Apparaît d'abord parmi les trois réponses la prise de conscience partagée de la gravité, la multiplicité et la persistance des violences subies par les femmes qui appellent une mobilisation et un sursaut important du prochain quinquennat. S'il y a consensus sur la saisie du sexisme dans les différents corps du droit, les deux candidats de gauche approfondissent et s'interrogent sur le terme de féminicide pour désigner le meurtre d'une femme parce que c'est une femme, difficile à accepter par la magistrature, passé dans le langage courant, poussé par l'actualité macabre de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint(113 en 2021).Tous s'accordent avec plus ou moins de détails pour considérer comme modèle la loi espagnole de 2004 pour lutter contre ces violences par une approche globale et un investissement humain et financier reprenant la demande des associations de terrain.

Un autre consensus se forme sur la nécessité d'un ministère pour les droits des femmes de plein exercice, avec des moyens conséquents afin de mener avec un poids suffisant le combat pour l'égalité femmes-hommes et contre les violences jusque dans les territoires.

Pour remédier au malaise dans la démocratie représentative et à la défiance vis-à-vis du système politique actuel, N. Dupont-Aignan et A. Hidalgo, se rejoignent pour mettre en place le principe du référendum d'initiative citoyenne ; Y. Jadot va plus loin en proposant une convention citoyenne pour le renouveau démocratique dont il respecterait les décisions.

### **Au sujet de parité politique et de politiques publiques d'égalité. Un clivage gauche/droite**

N. Dupont-Aignan conçoit la notion de parité comme implicitement contenue dans le principe d'égalité, semblable à un quota contraignant assorti de sanctions financières en cas de non-respect de la loi il n'y a donc pas lieu pour lui de modifier la constitution et il répond par le silence aux questions plus pratiques concernant les intercommunalités, l'Assemblée nationale et le Sénat.

Les candidats de gauche sont assez proches dans leurs réponses. Il et elle, sont d'accord pour expliciter et actualiser l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution, considérer la parité comme une visée à atteindre dans tous les secteurs, nécessitant un travail législatif, et, pour la garantir, des mesures financières dissuasives quand la loi n'est pas respectée. Leurs réponses évasives sur la question des intercommunalités et de leurs exécutifs montrent que l'organisation de la démocratie locale dans les territoires (objet de travail du réseau *Elles aussi*) a été un peu délaissée quoique Y. Jadot plaide pour une délégation à l'égalité femmes-hommes dans toute commune et intercommunalité ; et A. Hidalgo veuille promouvoir les budgets genrés dans les collectivités.

Pour atteindre la parité à l'Assemblée nationale et au Sénat, le même préconise : « la mise en place d'un scrutin proportionnel qui permettra une plus grande représentation des sensibilités politiques, mais également un système de liste alternant de manière obligatoire femmes et hommes ». A. Hidalgo, consciente des difficultés rencontrées par des femmes avance : « accorder un financement spécifique aux partis qui organisent la formation des futures candidates aux élections ».

Les deux candidats de gauche sont aussi proches dans leur manière d'appréhender les problèmes au plus près de la réalité des vies, ils prennent en compte l'investissement humain et le long terme en mettant en avant la prévention, l'éducation des enfants, l'orientation des jeunes et notamment des jeunes filles vers des métiers d'avenir, la formation professionnelle qualifiante, la revalorisation des métiers du « soin », et du métier d'enseignant.

En matière d'égalité professionnelle, ils en appellent tous deux au modèle islandais qui charge l'entreprise de démontrer qu'elle pratique l'égalité salariale, plutôt que de charger la victime de prouver la discrimination (n'y a-t-il pas quelque similarité avec l'index honni par N. Arthaud ?).

Dans cette démarche sociale, Y. Jadot propose plus particulièrement de repenser la pratique du temps partiel où les femmes sont surreprésentées, et qui est néfaste à leur carrière dans l'emploi. A. Hidalgo, crée un statut de famille monoparentale dans le droit du travail pour faciliter la carrière des mères isolées, qui sont en très grande majorité à la tête de telles familles.

Ces réponses d'un ton plus personnel que celui des programmes officiels, nous incitent à poursuivre notre travail sur la parité. Localement et au niveau du pays car notre démocratie n'est pas paritaire. De plus, la campagne du premier tour a montré que, faute d'être légitimée par une figure de « père politique », la position des femmes, dans le champ politique est fragile et minorisée. Dans un monde politique et social façonné par le patriarcat, la parité agit comme un levier pour ébranler ce système de domination et le transformer. Le combat continue !

Anne-Marie Marmier, Vice-Présidente *Elles aussi*